
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 9 décembre 2019, à 19 h 30, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

RÉSOLUTION C-19-078

Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation du 18 novembre 2019, de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019

Lecture est faite des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation du 18 novembre 2019, de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation du 18 novembre 2019, de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019 soient adoptés tels que lus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-079

Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance de la Commission permanente du 18 novembre 2019 et de la séance extraordinaire de la Commission permanente du 25 novembre 2019

Lecture est faite des procès-verbaux de la séance de la Commission permanente du 18 novembre 2019 et de la séance extraordinaire de la Commission permanente du 25 novembre 2019.

Il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE les recommandations inscrites aux procès-verbaux de la séance de la Commission permanente du 18 novembre 2019 et de la séance extraordinaire de la Commission permanente du 25 novembre 2019 soient ratifiées telles que lues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-080

Adoption de la liste des comptes à payer No. 12-0-19 et ratification de la liste des chèques émis No. 12-1-19

Les listes des comptes à payer No. 12-0-19 et des chèques émis No. 12-1-19 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE la liste des comptes à payer No. 12-0-19 au montant de **100 167,65 \$**, ainsi que les listes des chèques émis No. 12-1-19 au montant de **270 271,32 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-081

Lecture et adoption du règlement numéro 378 concernant l'adoption du budget 2020 de la Régie d'Assainissement des Eaux Richelieu-Saint-Laurent

Lecture est faite du règlement numéro 378 concernant l'adoption du budget 2020 de la Régie d'Assainissement des Eaux Richelieu-Saint-Laurent.

En conséquence, il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Michel Latour,

Que le règlement numéro 378 concernant l'adoption du budget de la Régie d'Assainissement des Eaux Richelieu-Saint-Laurent pour l'année 2020 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-082

Lecture et adoption du règlement numéro 379 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2020

Lecture est faite du règlement numéro 379 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2020.

En conséquence, il est proposé par M. Michel Latour,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE le règlement numéro 379, concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2020 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATION

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION C-19-083

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Secrétaire-trésorier